

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 09 février 2023

Membres en exercice :
8

Date de la convocation: 03/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Présents : 6

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHU

Votants: 8

Représentés: Eloi BOUILLARD par Achille HOURDÉ, Marie-Claire ROQUES par Nathalie LE COHU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Maxime DE AMORIN

Objet: DELIBERATION AUTORISANT M.LE MAIRE A SOLLICITER UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DES FONDS VERTS. - DE_2023_004

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'une nouvelle disposition gouvernementale permet de solliciter une aide publique dans le cadre des fonds verts pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Après avoir précisé les dispositions permettant de solliciter une participation de l'Etat au travers du dispositif des fonds verts pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, et au regard de la pertinence de notre projet cadrant exactement avec les objectifs gouvernementales visés dans cette disposition. Il propose de solliciter ces fonds pour définitivement obtenir les moyens nécessaires pour engager ces travaux Sur la base de l'estimation pour un montant global de 619 000 € HT sachant que nous avons obtenu de la DSIL 2022 un montant de 202 230.00€ représentant 32.685% du montant HT. Par ailleurs, nous avons fait une demande de subvention au SDESM d'un montant de 20 000.00€ représentant 3.231% du montant HT.

Nous sollicitons donc cette subvention dans le cadre des fonds verts pour un montant de 272 880.00€ représentant 44.084% du montant HT.

Il est proposé au conseil d'autoriser Mr le Maire à solliciter cette aide pour cette RÉNOVATION THERMIQUE DU BLOC COMMUNAL "CANTINE-ÉCOLE-MAIRIE" DANS LE CADRE DE SA RÉHABILITATION AVEC INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES, bâtiment situé au 18 rue de l'Abbaye.

Après en avoir délibéré le conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Mr le Maire à solliciter cette demande de subvention auprès de l'Etat.
- Arrête les modalités de financement.

Secrétaire de séance
Maxime DE AMORIN COLLINET



Achille HOURDÉ
Maire

SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Date de réception de l'AR: 20/02/2023
077-217702356-20230209-DE_2023_004-DE